

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**CSI - AVENANT 10 -
RENOUVELLEMENT DU
BAIL BUREAU N° 12 À
INTERVENIR AVEC
ISLAMIC RELIEF**

D_2022_0208

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-27 de son annexe ;

La Cité de la Solidarité Internationale (CSI) d'Annemasse Agglo, soutenue par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, a pour objectif de créer des conditions favorables au développement des Organisations de Solidarité Internationales ou OSI (ONG, Organisations Internationales, prestataires de services des ONG) sur l'agglomération annemassienne, au cœur du Grand Genève.

Par délibération n° C-2011-207 du Conseil Communautaire du 28/09/2011, les tarifs de location ont été fixés pour les organisations à but non lucratif à 13 € HT le m² par mois.

L'ONG ISLAMIC RELIEF loue le bureau n°12 d'une superficie totale de 37,88 m² au sein de la CSI depuis le 10 septembre 2012.

Par courrier en date du 27 juin 2022, Mr Jamal Krafess, en sa qualité de Directeur, a informé Annemasse Agglo de sa volonté de renouveler la location de ce bureau pour une durée de 12 mois à compter du 10 septembre 2022.

La MED, en charge du projet de la C.S.I., après étude du dossier, a émis un avis favorable sur la location de ce bureau n°12.

Il convient en conséquence d'établir un avenant au bail civil initial prolongeant ainsi la durée de la location du bureau n°12 et de la place de parking n°76 par l'ONG ISLAMIC RELIEF, pour une période allant du 10 Septembre 2022 jusqu'au 9 septembre 2023 inclus et pour un loyer mensuel de **492,44€ HT**, soit 590,93 € TTC (au taux de TVA actuel de 20%) charges incluses.

Le Président décide :

D'ACCEPTER les termes de l'avenant n°10 au bail civil signé avec ISLAMIC RELIEF pour la location du bureau n°12 et pour un loyer mensuel fixé à 492,44€ HT, soit 590,93€ TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à le signer,

D'IMPUTER les recettes correspondantes au Budget Principal 2022, article 752, gestionnaire PATADM, destination OAMT12.

12 AOÛT 2022

*pour le Président empêché
par délégation
le 2^{ème} vice-président
Jean-Paul BOLLAND*

